

# Note

Objet : Mesures complémentaires de distanciation et d'hygiène en collecte– COVID 19

Direction émettrice : Direction Collecte et Production des PSL

Diffusion : Interne

Nom du rédacteur : C.Jacquot/ C.Wertheimer/ H.Meinrad

Date de création : 25/03/2020

## A l'attention des Responsables de Prélèvement

Mesdames, Messieurs,

Dans le contexte de l'épidémie COVID-19, la mise en œuvre des gestes barrière en collecte et des dispositions en matière de distanciation sociale, doivent être mises en place sur les collectes mobiles et les Maisons du Don. Ce renforcement s'appuie sur le principe de limiter les contacts entre les donneurs et les membres du personnel et les ADSB.

## 1\_MESURES DE GESTION DES FLUX ET DE DISTANCIATION SOCIALE

### 1.1 A l'extérieur du lieu de collecte

Organisation de la file d'attente :

- Prendre en compte les mesures de distanciation sociale, à savoir le respect d'1 mètre entre chaque candidat au don (aide de bénévoles, personnel de l'EFS hors collecte qui ne relève pas d'une activité critique marquage au sol si possible, ...).
- Mise en place des affiches en vue de la file d'attente afin que les candidats au don puissent en prendre connaissance.

Un filtre à l'entrée doit être réalisé par un personnel de collecte pour gérer le flux et l'orientation des candidats au don.

A ce moment, il est lui est précisé que :

- Les accompagnants ne sont pas autorisés à entrer.
- Les candidats au don présentant un syndrome grippal avec fièvre et toux, une anosmie ou une agueusie (même isolée) sont invités à retourner à leur domicile.
- Les candidats au don qui ont été en contact avec une personne présentant des symptômes grippaux, une anosmie ou une agueusie (même isolée) doivent porter un masque, qui leur est fourni.
- Les autres candidats au don peuvent entrer sans masque.

### 1.2 A l'intérieur du lieu collecte

- Mettre en place un système de gestion des flux en limitant le nombre de personnes présentes simultanément sur le lieu de collecte en fonction des capacités de prise en charge : nombre de places à l'accueil, en salle d'attente, à l'entretien pré-don, en salle de prélèvement, en collation.
- Tout le circuit doit être organisé pour que les candidats au don soient au minimum à 1 mètre les uns des autres.
- Supprimer tous les éléments mis en libre-service pour les candidats au don sur l'ensemble du parcours : livres, revues, tracts, dépliants, gâteaux, boissons, etc... Cela inclut l'accès aux verres, carafes et fontaines à eau en libre-service qui devront être temporairement mises hors service.

En conséquence : fournir une bouteille d'eau de 50cl à chaque donneur avant le don.

### 1.3 A l'entrée

Pour les candidats au don qui peuvent entrer dans le circuit de la collecte, les consignes de prévention suivantes sont données :

- Ils doivent veiller à bien suivre le circuit qui leur est expliqué en respectant une distance de 1 m par rapport à une autre personne (comme mentionné sur les affiches).
- Ils sont invités à se laver les mains (eau et savon doux) si possibilité à l'entrée. Sinon il leur sera proposé de procéder à une friction hydro alcoolique.

### 1.4 Accueil

- Délimiter une zone d'au moins un mètre devant l'accueil donneur (si possible marquage au sol).
- L'agent d'accueil doit demander au candidat au don d'utiliser son propre stylo. S'il n'en possède pas on lui fournit un stylo ou un crayon qu'on lui demande de conserver.
- L'agent d'accueil ne doit pas manipuler les éventuelles pièces justificatives d'identité présentées par le candidat au don.
- L'agent d'accueil indique au candidat au don où s'installer pour remplir le questionnaire.
- Eviter de confier aux candidats au don des supports pour remplir le questionnaire. En cas de recours à des supports, ces derniers doivent être désinfectés par l'agent d'accueil après toute utilisation.

### 1.5 Dans les espaces d'attente

- Maintenir une distance d'au moins un mètre entre chaque siège, ou condamner les sièges qui ne permettent pas de respecter cette distance.

### 1.6 Entretien pré-don

- Friction hydro alcoolique systématique entre chaque candidat au don.
- Désinfecter le tensiomètre et le stéthoscope après chaque utilisation.
- Une attention toute particulière doit être apportée sur l'Information Post Don (IPD) : sensibiliser le donneur à l'importance d'informer l'EFS pour tout symptôme survenant dans 48 heures après le don.
- Pour signer le consentement, le donneur devra utiliser si possible son propre stylo ou celui qui lui a été fourni à l'inscription.
- Le donneur est autorisé à poursuivre son parcours par la personne habilitée à réaliser l'entretien pré-don, uniquement si une place est disponible en salle de prélèvement.

### 1.7 Prélèvement

- Organiser les postes de travail pour respecter la distance d'1 mètre entre chaque donneur (possibilité de condamner un lit de prélèvement, installation « tête-pieds », ...).
- Désinfecter le garrot après chaque utilisation.
- La fiche décrivant mesures de prévention des malaises ne doit pas être donnée au donneur mais l'IDE doit les expliquer.
- Les balles-mousse sont réservées au don en aphérèse. Si besoin impératif, la balle-mousse doit être emballée dans une alèse en papier ou un gant à usage unique, jeté après utilisation.
- A la fin du don, réinsister sur l'importance de l'IPD dans les 48h.
- Privilégier l'utilisation d'un champ à usage unique sous le bras du donneur. Si cela n'est pas possible, désinfecter l'accoudoir entre chaque donneur.
- Le donneur est autorisé à poursuivre son parcours par l'IDE ou le préleveur, uniquement si une place est disponible en salle de collation.

### 1.8 Collation

- Ne rien laisser en libre-service. La collation doit être servie aux donneurs.
- Supprimer les livres d'or et tablettes pour enquêtes de satisfaction à disposition des donneurs.
- L'installation de la table de collation doit permettre de respecter la distance minimale d'1 mètre entre chaque donneur tout en garantissant la surveillance des donneurs.
- Privilégier l'utilisation de vaisselle à usage unique
- Demander aux donneurs à leur départ de jeter les éléments qu'ils ont utilisé.
- Pour faciliter la gestion des flux, veiller à ce que la durée de la collation ne dépasse pas 20 minutes.
- Les donneurs sont invités à se laver les mains (eau et savon doux) si possibilité. Sinon il leur sera proposé de procéder à une friction hydro alcoolique.

## **Cas particulier des collectes en UMP**

- Suspendre toutes les collectes en UMP non indispensables
- Appliquer les mêmes règles de gestion de file d'attente que sur les collectes en salle.
- Privilégier les organisations où l'accueil, l'entretien pré-don et la collation s'effectuent hors de l'UMP (salle annexe, fourgon, barnum, ...). Si cela n'est pas possible, la gestion des flux doit faire en sorte qu'il n'y ait qu'une seule personne à chaque poste (accueil, EPD), et équipant l'ensemble des donneurs de masques chirurgicaux, par dérogation au dispositif général en vigueur, afin d'assurer une double protection entre les équipes de collecte.
- Pour respecter l'espacement d'un mètre entre les donneurs lors du prélèvement, il est possible de condamner certains lits de prélèvement, voire de limiter les prélèvements à 1 simultané par IDE, ...
- Veiller à l'aération constante du véhicule (portes et fenêtres ouvertes).

## **2\_REGLES GENERALES D'HYGIENE**

### **2.1 Masque**

- Durant toute la durée de la collecte (du premier accueil au départ du dernier donneur), tous les membres du personnel ainsi que les bénévoles doivent porter un masque chirurgical.
- Un masque sera affecté à chaque personnel en début de collecte par le responsable de la collecte qui détiendra une réserve.

### **2.2 Blouses**

- La blouse doit être portée fermée.
- Dans la mesure du possible, à la fin de chaque collecte : isoler les blouses utilisées dans un sac et/ou un récipient dédié au linge sale sur le lieu de collecte.

### **2.3 Hygiène du lieu de collecte**

- Laisser ouverts toutes les portes ou éclairages qui peuvent l'être, pour limiter l'utilisation des points de contact.
- Désinfecter toutes les 2 heures les surfaces utilisées (lit/fauteuil de prélèvement, table, chaises, paillasses, ...).

Le responsable de la collecte est garant de la mise en œuvre de ces mesures